



C'est la version allemande qui fait foi

## Règlement de rémunération Evènements – Fonds voyages – Comité – Collaboratrices

### 1 SGED - Evènements

#### Principe

Si des manifestations de formation continue, des cours, des symposiums ou des congrès sont organisés sous le patronage de la SSED, le payment doit se faire par l'intermédiaire du secrétariat de la SSED. **Seuls les montants approuvés au préalable par le comité dans le cadre de l'autorité budgétaire peuvent être versés.**

Les factures seront soumises au Secrétariat et payées par celui, après vérification dans l'enveloppe budgétaire et/ou après l'approbation par le responsable financier de la SSED.

#### Honoraires FOSPED & congrès annuel

Rémunération pour l'organisation et la modération de la journée (FOSPED 1 jour, congrès annuel 2 jours).

Tarif journalier :	Fr. 1'500.00
Conférenciers membres SSED (jusqu'à 1 heure de présentation)**	Fr. 500.00
Conférenciers non membres de la SSED (jusqu'à 1 heure de présentation)**	Fr. 1'000.00
Conférenciers venant de l'étranger**	Fr. 1'500.00

\*\* plus les frais suivants:

Suisses : Demi-tarif CFF 1ère classe du lieu de résidence jusqu'à l'hôtel ;

Etrangers : vol en classe économique (> 3 heures de vol en classe affaires) CFF 1ère classe de l'aéroport jusqu'au lieu de rencontre et/ou à l'hôtel.

#### Honoraires pour les cours de formation et pour la participation aux groupes de travail (KFWB, ASEMO, DMD, Pieds diabétiques, symposia, Ultrason, etc.)

Compensation organisateur + modérateur (symposiums)	Fr. 500.00
Honoraires des conférenciers des symposiums	Fr. 1'000.00
Honoraires des conférenciers des ateliers : Médecins et autres universitaires	Fr. 500.00
Honoraires des conférenciers des ateliers : autres spécialistes	Fr. 400.00



### Groupes de travail

Animation du groupe de travail (1x par an)	Fr. 500.00
Rédaction du procès-verbal par minute (si le secrétariat ne le fait pas)	Fr. 500.00
Participation active aux réunions pour les médecins et autres universitaires	Fr. 300.00
Participation active d'autres spécialistes aux réunions	Fr. 200.00

### Conférences spéciales

Conférence IDW (activités interdisciplinaires). Indemnité forfaitaire pour les modérateurs	Fr. 2'000.00
Rémunération des conférenciers pour les médecins et les universitaires	Fr. 1'000.00
Rémunération des conférencier non-académiques	Fr. 750.00

Plus frais, voyage en 1re classe CFF demi-tarif du lieu de résidence au lieu de réunion



## 2 Fonds de voyage

La SSED soutient les jeunes scientifiques (médecins assistants, postdocs, doctorants) dans le domaine de l'endocrinologie, de la diabétologie, du métabolisme et des spécialités parentes en payant des contributions de voyage aux congrès.

D'autres sponsors devraient également être approchés dans la mesure du possible afin de soulager la charge de la SSED.

### Ayants droit à ces contributions de voyage

- Adhésion ou demande d'adhésion à la SSED.
- Uniquement les participants actifs au congrès (avec conférence ou poster), généralement seulement en tant que premier auteur ou conférencier ou présentateur d'un poster au congrès
- Congrès de haute qualité (congrès de haut niveau scientifique, en cas de doute le responsable financier décide du soutien)
- Un soutien par personne est possible tous les trois ans.

### Montant de la contribution

Subventions de voyage pour les congrès

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| • Europe (sauf Suisse) | Fr. 1'500.00 |
| • Outre-mer            | Fr. 2'500.00 |

### Sont remboursés :

- Frais d'enregistrement et éventuels frais pour la soumission d'un abstract.
- Frais de voyage : voyage en train en 2e classe ou voyage en avion en classe économique.
- Frais d'hébergement :  
Max. Fr. 200.00 par nuit  
Durée : Jour avant le début du programme officiel du congrès jusqu'au dernier jour du congrès  
(les exceptions doivent être justifiées)

Les frais pour d'autres dépenses telles que les repas et les transferts, etc. ne sont pas pris en charge.

Lors de sa dernière réunion annuelle, le Nucleus fixe un plafond au montant disponible du Fonds de voyage. Celui-ci est vérifié tous les six mois et adapté si nécessaire.

### Conditions

- Formulaire "Application for Congress Support", à remplir et à envoyer au secrétariat de la SSED avant le début du congrès (formulaire sur la page d'accueil de la SSED).
- Orientation sur le but et l'objectif du voyage de congrès (abstract)
- Présentez un budget détaillé des frais et des justificatifs pour le voyage.
- Signature du chef responsable de l'institut ou de la clinique pour confirmer (pour les contributions à des personnes qui ne travaillent pas dans une clinique d'endocrinologie ou de pédiatrie, la signature d'un membre du comité de la SSED de l'université concernée est toujours requise).



### 3. Honoraires et rémunération des frais des membres du comité

- Le comité travaille à titre honorifique.
- Le bureau du comité (Vorstandsausschuss), reçoit par analogie aux rémunération des groupes de travail, Fr. 300.00 par réunion. Le président reçoit un supplément de Fr. 500.00 par an pour la présidence des réunions. En principe, il est possible de transférer ces honoraires et frais intégralement ou en partie dans le «Fonds Science et Promotion es Jeunes Scientifiques» («Fonds Wissenschaft und Nachwuchsförderung»).
- Les honoraires sont payés une fois à la mi-décembre sur la base des procès-verbaux des groupes de travail, de même que le remboursement des frais pour les réunions du comité conformément à la liste des participants (billet demi-tarif CFF 1ère classe, aller-retour du lieu de résidence au lieu de réunion). En principe, il est possible de transférer ces honoraires et frais intégralement ou en partie dans le «Fonds Science et Promotion es Jeunes Scientifiques» («Fonds Wissenschaft und Nachwuchsförderung»).
- Les frais d'hôtel pour les réunions et les congrès de la veille avant la réunion sont pris en charge par la SSED ; en règle générale, Fr. 200.00/nuit, ou le prix d'un bon hôtel 3-\*
- Rémunération du conseil d'administration et des groupes de travail :  
*Pour les travaux de projet commandés et approuvés par le comité, la rémunération maximale est fixée à*
  - Fr. 80.00 par heure pour le travail de secrétariat pur (non académique)
  - Fr. 110.00 par heure pour le travail de bureau qualifié (non académique)
  - Fr. 125.00 par heure pour les travaux de gestion qualifiés (académiques)
  - Fr. 150.00 par heure pour les travaux de recherche (académique, sous la direction d'un Prof. ou PD)
- La rémunération des délégués de l'Association médicale est conforme au règlement de la FMH.

Remarque: les rémunérations annuelles supérieures à Fr. 2'300.00 par personne (dès 2020) doivent être déclarées à l'AVS. Le SSED règle ces frais directement au fonds de compensation de l'AVS.

### **4 Frais de personnel**

#### *Allocation d'infrastructure*

Les employées de la SSED reçoivent une allocation mensuelle de CHF 175.00 pour le bureau privé et l'infrastructure informatique, qui couvre tous les frais de bureau à domicile.

#### *Frais de voyage*

La directrice sera remboursé de ses frais de déplacement effectifs et professionnels sur la base d'un billet demi-tarif de 1ère classe.

Les autres employées seront remboursés sur la base d'un billet demi-tarif de 2ème classe.

Si cela s'avère nécessaire pour des raisons opérationnelles, les frais de déplacement en voiture privée peuvent être facturés à Fr. 0,70/km (pour le transport de matériel de congrès).

Les voyages à l'étranger (en train et/ou en avion) nécessitent l'approbation préalable du bureau du comité.

#### *Repas*

CHF 20.00 seront remboursés pour les repas pris hors du domicile (déjeuner ou dîner) pour des raisons professionnelles.



### *Nuitées*

Pour les nuitées d'affaires avec petit-déjeuner, les frais d'hôtel réels sont remboursés jusqu'à un maximum de Fr. 200.00. Si aucun logement approprié n'est disponible, des frais plus élevés peuvent être réclamés.

### *Autres dépenses*

Les autres dépenses seront remboursées effectivement sur réception

## **5. Dotations - initiative de donation - endowment**

Le SSED tient dans ses comptes un "Fonds Science et èromotion des Jeunes Scientifiques" (Fonds Wissenschaft und Nachwuchsförderung), conformément aux règles comptables légales.

Ce fonds peut être alimenté par des dons volontaires de membres du comité et des groupes de travail (renonciation totale ou partielle aux frais et honoraires pour les conférences et les activités des groupes de travail), de membres de la SSED ou de personnes privées intéressées.

Les recettes sont traitées de manière absolument confidentielle, les donateurs ne sont connus que du bureau du comité, du secrétariat et des auditeurs et ne sont communiqués à l'extérieur que sous forme agrégée.

Un règlement de fonds, accessible au public sur la page d'accueil, régit l'objet et l'utilisation de ces fonds.

## **6. clause finale**

Ces règlements ont été initialement approuvés par le Comité du Conseil le 30 septembre 2020 et sont entrés en vigueur immédiatement. La révision du 16 novembre 2023 entre en vigueur immédiatement.

Baden, 16 novembre 2023

Société suisse d'endocrinologie et de diabétologie

Prof. Dr Peter Kopp  
Président

Prof. Jarden Puder  
Responsable des finance